Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_154-DE

LA PLAGNE
TARENTAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE _____ DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 26 Pour 26 Contre / Abstention / Date de convocation : 27/08/2025 Date de publication : 10/09/2025	L'an deux mille vingt cinq Le 02 septembre à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire Etaient présents : **ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle** Excusés : **BROCHE Richard** (Pouvoir à BUTHOD Maryse), **CRETIER Bertrand** (pouvoir à OUGIER Pierre), **DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne** (pouvoir à ROCHET Romain), **GENTIL Isabelle** (pouvoir à VILLIEN Michelle), **MONTMAYEUR Myriam** (pouvoir à BERARD Patricia), **PELLICIER Guy** (pouvoir à GIROD GEDDA Isabelle), **TRESALLET Gilles** (pouvoir à BENOIT Nathalie) Absents : **DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoit** Formant la majorité des membres en exercice M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-154
Objet **: Demande d'aide bois Energie au Conseil Départemental de la Savoie**

Monsieur le maire fait connaître au Conseil Municipal le détail de la coupe de bois scolytés relevant du Régime Forestier de la parcelle n°22 en chablis (Annexe 1). Cette parcelle fait partie des nombreuses parcelles de la forêt de Bonnegarde ayant subies l'attaque de scolyte et nécessitant une coupe pour sa sécurisation. Le bois issu de cette coupe sera valorisé en bois Energie et vendu sur le département de la Savoie en circuit court.

La commune de La Plagne Tarentaise, en tant que maitre d'ouvrage, sollicite, au titre de l'action 1.3 « mobilisation du bois énergie » du contrat territorial de la Savoie signée entre le Conseil Départemental de la Savoie et l'A.P.T.V, une aide financière pour la production de bois destinée à la filière bois énergie (Annexe 2).
Cette demande concerne le soutien à l'autonomie énergétique des collectivités. Il s'agit de valoriser en circuit court le bois énergie issu des coupes de chablis en forêt communale.
Cette coupe est exploitée en bois façonnés et les produits vendus localement dans une filière de bois énergie courte.

⇨ **Dépenses communales** (Annexe 3)
Exploitation débardage de bois scolytés : 13 500 €

⇨ **Dépenses subventionnables**
Surface parcourue : 6ha
500 € * 6 ha = 3 000 €
Avec un minimum de 20t/ha

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_154-DE

Pour obtenir cette subvention le maitre de l'ouvrage doit garantir une gestion durable de sa forêt. La commune a obtenu la certification PEFC : Numéro PEFC : 10-21-3/9309.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la demande de financement présentée par l'Office National des Forêts,
- **AUTORISE** monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de la Savoie,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.